



REGLEMENT DU CHALLENGE

TABLE DES MATIERES

1 - COUREURS	2
2 – SAISON 2022-2023.....	2
3 - GROUPES	2
3.1 - CLASSEMENTS INDIVIDUELS	2
3.2 - CLASSEMENTS CLUBS SEINE ET MARNAIS	3
3.3 - CLASSEMENTS CLUBS SEINE ET MARNAIS FEMININS.....	4
3.4 – CONSTITUTION DES GROUPES 2022-2023	5
4 - POINTS DU REGLEMENT	5
4.1 - LICENCE.....	5
4.2 - EGALITE DE POINTS AU CLASSEMENT INDIVIDUEL	6
4.3 - EGALITE DE POINTS AU CLASSEMENT PAR EQUIPE.....	6
4.4 - TRICHERIES.....	6
4.5 - RECLAMATIONS	6
5 - RECOMPENSES	7
6 - PUBLICATIONS DES CLASSEMENTS.....	7
7 - ANNEXES	8
A1 - ATTRIBUTION DES POINTS EN FONCTION DE LA PLACE PAR CATEGORIE.....	8
A2 - ATTRIBUTION DES POINTS EN FONCTION DE LA PLACE PAR CATEGORIE POUR UN CHAMPIONNAT.	9



REGLEMENT DU CHALLENGE

1 - COUREURS

Ce challenge est réservé :

- ➔ Aux **LICENCIÉS FFA** des clubs SEINE ET MARNAIS

2 – SAISON 2022-2023

Le challenge de Seine & Marne CDR 77 – Crédit Agricole commence le 1^{er} septembre de l'année N-1 et se termine le 31 août de l'année N.

3 - GROUPES

On distingue 3 catégories ; les courses sur route, les courses relais et le demi-fond.

Les courses sur route sont réparties dans 3 groupes ; les groupes A, B et C. Ces 3 groupes sont obtenus en fonction du nombre d'arrivants dans la course du challenge de l'année précédente et sont répartis en nombre égal + ou – 1 en fonction du nombre de courses inscrites.

- ➔ Groupe A : les courses avec le plus grand nombre d'arrivants sur la période N-1
- ➔ Groupe B : les courses suivantes basées sur le même principe que le groupe A
- ➔ Groupe C : les courses restantes ne faisant pas parties des groupes A et B
- ➔ Groupe R : Course relais
- ➔ Groupe P : épreuve de fond sur piste

Une nouvelle épreuve sera automatiquement affectée dans le groupe correspondant à son nombre d'arrivants de l'année N-1.

3.1 - CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Il est établi 2 classements séparés suivant les différentes catégories d'âge et de sexe:

- ➔ FEMMES (toutes catégories - de Cadettes à Masters)
- ➔ HOMMES (toutes catégories - de Cadets à Masters)
- ➔ Le classement scratch déterminera le classement.
- ➔ Des récompenses supplémentaires pourront être attribuées en fonction des différents partenaires. Les classements seront établis sur le temps officiel.

➔ 3.1.1 - ATTRIBUTION DE POINTS POUR CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Les points sont attribués en fonction de la place, du groupe (A, B, C, P)

Pour les championnats de SEINE ET MARNE de 10KM, 21KM et demi-fond (3000m, 5000m) et éventuellement MARATHON si cette course était inscrite au challenge, qui peuvent se trouver dans l'une des 4 catégories A, B, C, P, le nombre de points est augmenté de 20.

Même principe si la course devait être support d'un championnat d'Ile de France ou de France.

Attribution des points en fonction de la place par catégorie (A, B, C, P) : **annexe 1**



REGLEMENT DU CHALLENGE

Attribution des points en fonction de la place par catégorie (A, B, C, P) pour un championnat : **annexe 2.**

Pour cette saison, les 10 meilleurs résultats sont retenus pour établir ces classements, à savoir :

- Les 3 meilleurs résultats en catégorie A
- Les 3 meilleurs résultats en catégorie B
- Les 3 meilleurs résultats en catégorie C
- Le meilleur résultat en catégorie P

3.2 - CLASSEMENTS CLUBS SEINE ET MARNAIS

- CLUBS (sur 5 athlètes du même club licenciés, toutes catégories, hommes ou femmes confondues)
- CLUBS FEMININ (sur 3 femmes du même club, licenciées, toutes catégories confondues)

Ils sont réalisés à partir du cumul des temps. Une seule équipe par club.

Les coureurs devront s'inscrire sous le nom de leur club.

Rang	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Course A+	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Course A	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-
Course B+	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-	-	-
Course B	6	5	4	3	2	1-	-	-	-	-	-	-
Course C +	6	5	4	3	2	1-	-	-	-	-	-	-
Course C	4	3	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Course R (*)												

Le nombre de points attribués par une course Relais est fonction de la catégorie à laquelle elle a été classée^(*).

*C'est la CDR 77 qui définit la catégorie de la course relais en fonction du nombre d'équipes classées lors de l'édition précédente.

Les championnats (SEINE ET MARNE ou d'ILE DE France ou FRANCE) 10KM et 21KM ; EKIDEN (éventuellement MARATHON) apportent 2 pts supplémentaires

Toutes les épreuves du challenge seront pris en compte sur l'ensemble de la saison pour les classements clubs et équipes féminines.



REGLEMENT DU CHALLENGE

3.3 - CLASSEMENTS CLUBS SEINE ET MARNAIS FEMININS

Rang	1	2	3	4	5	6
Course A+	6	5	4	3	2	1
Course A	5	4	3	2	1	-
Course B+	4	3	2	1	-	-
Course B	3	2	1	-	-	-
Course C+	3	2	1	-	-	-
Course C	2	1	-	-	-	-
Course R (*)						

Les championnats (SEINE ET MARNE ou d'ILE DE FRANCE) 5KM, 10KM et semi-marathon, EKIDEN (éventuellement MARATHON) apportent 1 pt supplémentaire.

Les classements club et équipes féminines seront établies sur l'ensemble des courses proposées par addition des points à chaque organisation (à l'exception des épreuves piste).

*C'est la CDR 77 qui définit la catégorie de la course relais en fonction du nombre d'équipes classées lors de l'édition précédente.



REGLEMENT DU CHALLENGE

3.4 – CONSTITUTION DES GROUPES 2022-2023

CHALLENGE CDR 77 - CREDIT AGRICOLE 2022-2023					
Date	Epreuve	Distance	Label FFA	Challenge Groupe	Champ.
4-sept-22	Les Foulées De La Forêt De Bréviande – Cesson La Forêt	10km		B	
10-sept-22	Foulées Cannoises – Cannes-Ecluse	10km		C	
11-sept-22	10 Km Forestier De Roissy En Brie - Roissy En Brie	10km	Reg	A	
25-sept-22	La Déjantée – Mareuil les Meaux	10km		C	
25-sept-22	La Thomeryonne – THOMERY	10km		B	
2-oct-22	Course Des Remparts - Provins	18km		A	
23-oct-22	Foulées Monterelaises - Montereau	10km	Nat	A	
17-dec-22	La course de Noël - Samois	5km		A	DEP
12-mars	Foulées Presloises – Presles en brie	18km		B	
26-mars	La Course Des Jonquilles – Le Mée sur Seine	10km		A	
????	Championnats 77 de 5000m, 10000m –	5000m, 10000m		P+	DEP
16-avril	Ekiden Du Paac – Pontault-Combault	Ekiden	Reg	R+	DEP
16-avril	La Nemourienne - Nemours	10km		B	
23-avril	Course de l'heure – Montereau	1 heure		P+	DEP
????	Championnats 77 de 3000m, 5000m –	3000m, 5000m		P+	DEP
28-mai	La Foulée Paroissienne – La Grande Paroisse	18km		C	
4-juin	Foulées Saint Bricoise – Saint Brice	12,5km		B	
10-juin	Foulées Briardes 10 km – Brie Comte Robert	10km		B	
11-juin	Foulées de l'amitié - Chelles	21km		A	
11-juin	Les foulées Lorzeziennes – Lorrez le Bocage	10km		C	
11-juin	Foulées De Saint Pathus - Saint Pathus	10km		C	
18-juin	Foulées Nanteuillaises - Nanteuil	11km		C	
2-juil	La saint germ nature – st germain laval	14km		B	
2-juil	Les foulées nature de Villenoy - Villenoy	13km		C	
14-juil	Les Foulées Dammartinoises – Dammartin sur Tigeaux	10km		B	
26-août	La Foulée Bourronnaise – Bourron Marlotte	10km		C	

4 - POINTS DU REGLEMENT

4.1 - LICENCE

- Les points ne sont attribués que si le coureur est licencié le jour de la course (la base de données FFA fera foi). Il n'y a pas d'effet rétroactif.
- Durant la période de renouvellement des licences, le coureur devra être licencié le jour de la course pour prétendre à figurer au challenge. La pré-saisie des licences permet d'être à jour au 1^{er} septembre.



REGLEMENT DU CHALLENGE

- Il appartient au coureur, de contrôler la présence de son N° de licence sur le classement. En cas d'absence, il devra porter réclamation auprès de l'organisateur afin que celui-ci rectifie son classement.
- Le coureur dont le N° de licence ne figure pas sur le classement d'une course est considéré comme coureur non licencié. De ce fait, il ne peut prétendre marquer des points aux classements individuels et clubs, pour cette course.
- Le coureur qui s'engage dans une course avec une équipe qui n'est pas son club d'appartenance ne pourra pas marquer des points auxquels il aurait pu prétendre dans les classements individuels et clubs.

4.2 - EGALITE DE POINTS AU CLASSEMENT INDIVIDUEL

En cas d'égalité de points au total final, les athlètes seront départagés selon les critères suivants et par ordre :

- nombre de courses courues (avantage au coureur qui a fait le plus de courses) ;
- meilleure place du championnat 10km
- nombre de points retenus dans la catégorie A
- nombre de points retenus dans la catégorie B
- nombre de points retenus dans la catégorie C

4.3 - EGALITE DE POINTS AU CLASSEMENT PAR EQUIPE

En cas d'égalité de points au total final, les athlètes ou les équipes seront départagés selon les critères suivants et par ordre :

- nombre de courses courues (avantage à l'équipe qui a fait le plus de courses) ;
- meilleure place au championnat 10 km
- nombre de points retenus dans la catégorie A
- nombre de points retenus dans la catégorie B
- nombre de points retenus dans la catégorie C

4.4 - TRICHERIES

Toutes tricheries (fausse licence, renouvellement non réalisé, fausse affiliation à un club...etc) pourront être sanctionnées, par l'exclusion définitive du coureur ou du club des classements du challenge.

4.5 - RECLAMATIONS

Les réclamations devront être formulées par écrit, ou par mail (hors.stade@cdchs77.com), dans le délai maximum de 8 jours, afin qu'elles puissent être examinées par le classeur et éventuellement par la CDR 77.



REGLEMENT DU CHALLENGE

5 - RECOMPENSES

(Suivant situation financière et générosité des partenaires)

Le premier ⁽¹⁾ du classement scratch masculin (toutes catégories confondues)

La première ⁽¹⁾ du classement scratch féminin (toutes catégories confondues)

Le bureau a décidé pour les récompenses :

- de récompenser les 3ers H et F du classement scratch.
- de récompenser le 1^{er} pour toutes les autres catégories (H et F)

Une liste de récompensés supplémentaires au classement scratch du challenge pourra également être retenue (H et F) en fonction du partenariat de la CDR

Pour prétendre à une récompense le coureur devra participer à au moins 5 courses du challenge

Les 3 premiers CLUBS ainsi que les 3 premières EQUIPES FEMININES.

Un minimum de 5 courses est exigé pour prétendre à une récompense club ou féminine.

-Toutes les récompenses devront être réclamées au plus tard 2 mois après la soirée des récompenses. Au-delà, elles resteront propriété de la CDR 77

-Toute récompense qui n'aurait pas été utilisée au 31 décembre de la 2^{ème} année suivant la date de remise des récompenses reviendra automatiquement à la CDR 77.

Pas de cumul dans le classement par catégorie.

6 - PUBLICATIONS DES CLASSEMENTS

Ils pourront être publiés dans les hebdomadaires Seine et Marnais, et consultables sur le site Internet de la CDR 77 (www.cdchs77.com)

Les organisateurs devront récupérer les classements intermédiaires sur le site Internet de la CDR 77 (cdchs77.com) et les afficher, sur le lieu de leur manifestation.

Par sa participation aux courses du Challenge CDR 77 – Crédit Agricole, chaque concurrent autorise expressément celui-ci à utiliser son nom, son image et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves le constituant en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr



REGLEMENT DU CHALLENGE

7 - ANNEXES

A1 - Attribution des points en fonction de la place par catégorie

Rang	Cat A	Cat B	Cat C	Cat P
1	50	40	30	30
2	48	38	29	29
3	46	36	28	28
4	44	34	27	27
5	42	32	26	26
6	40	30	25	25
7	39	29	24	24
8	38	28	23	23
9	37	27	22	22
10	36	26	21	21
11	35	25	20	20
12	34	24	19	19
13	33	23	18	18
14	32	22	17	17
15	31	21	16	16
16	30	20	15	15
17	29	19	14	14
18	28	18	13	13
19	27	17	12	12
20	26	16	11	11
21	25	15	10	10
22	24	14	9	9
23	23	13	8	8
24	22	12	7	7
25	21	11	6	6
26	20	10	5	5
27	19	9	4	4
28	18	8	3	3
29	17	7	2	2
30	16	6	1	1
31	15	5		
32	14	4		
33	13	3		
34	12	2		
35	11	1		
36	10	1		
37	9	1		
38	8	1		
39	7	1		
40	6	1		
41	5			
42	4			
43	3			
44	2			
45	1			
46	1			
47	1			
48	1			
49	1			
50	1			



REGLEMENT DU CHALLENGE

A2 - Attribution des points en fonction de la place par catégorie pour un championnat.

Rang	Cat A	Cat B	Cat C	Cat P
1	70	60	50	50
2	68	58	49	49
3	66	56	48	48
4	64	54	47	47
5	62	52	46	46
6	60	50	45	45
7	59	49	44	44
8	58	48	43	43
9	57	47	42	42
10	56	46	41	41
11	55	45	40	40
12	54	44	39	39
13	53	43	38	38
14	52	42	37	37
15	51	41	36	36
16	50	40	35	35
17	49	39	34	34
18	48	38	33	33
19	47	37	32	32
20	46	36	31	31
21	45	35	30	30
22	44	34	29	29
23	43	33	28	28
24	42	32	27	27
25	41	31	26	26
26	40	30	25	25
27	39	29	24	24
28	38	28	23	23
29	37	27	22	22
30	36	26	21	21
31	35	25	20	20
32	34	24	19	19
33	33	23	18	18
34	32	22	17	17
35	31	21	16	16
36	30	20	15	15
37	29	19	14	14
38	28	18	13	13
39	27	17	12	12
40	26	16	11	11
41	25	15	10	10
42	24	14	9	9
43	23	13	8	8
44	22	12	7	7
45	21	11	6	6
46	20	10	5	5
47	19	9	4	4
48	18	8	3	3
49	17	7	2	2
50	16	6	1	1
51	15	5		
52	14	4		
53	13	3		
54	12	2		
55	11	1		
56	10			
57	9			
58	8			
59	7			
60	6			
61	5			
62	4			
63	3			
64	2			
65	1			